



Réforme des retraites Macron 2019 : vers une future reprise ?

 09/02/2021

Même si les conditions liées à la crise sanitaire ne sont aujourd'hui pas réunies pour relancer la réforme des retraites, le gouvernement n'a pas abandonné son projet qu'il considère comme nécessaire.

Conformément aux dires de Laurent Pietraszewski, secrétaire d'Etat chargé des retraites et de la santé au travail, la réforme des retraites n'est pas enterrée. Les travaux recommenceront lorsque la crise sanitaire et les difficultés économiques, principales préoccupations à ce jour, auront été dépassées.

Le calendrier prévisionnel de la réforme des retraites

Au mois d'août dernier, la réforme devait se faire en 2 temps.

Priorité au volet financier

Le volet financier devait être repris par des concertations **dès la rentrée**. Le gouvernement souhaitait en effet traiter le sujet du **financement** du système des retraites rapidement, après l'estimation du Conseil d'orientation des retraites (COR) d'un [déficit de 30 milliards d'euros](#).

Plus de temps donné à la réforme

En revanche, les discussions pour mettre en place le **système universel par points** voulu par le Président de la république ne devaient pas reprendre avant le début de l'année 2021.

Dans un contexte tendu après la crise du Covid-19, il était difficile pour le Chef de l'Etat de réformer le système des retraites avant de s'occuper de l'emploi. Les partenaires sociaux, unanimes sur le sujet, évoquaient en effet l'urgence à

régler le problème du chômage de façon prioritaire.

Comment rétablir l'équilibre du système des retraites ?

Les mesures qui pourraient être mises en place :

- Le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, soit 3 mois par génération à partir de la génération de 1962 ;
- La mise en place d'un âge minimal de départ sans décote ;
- Une moindre revalorisation des pensions de retraite.

Les scénarios envisagés par le gouvernement

Au mois d'août dernier, plusieurs pistes étaient envisagées pour reprendre la réforme des retraites :

- La « clause du grand-père » qui consisterait à appliquer le nouveau régime universel uniquement aux personnes nées à partir de 2004 ;
- Une retraite à 2 étages combinant :
 - La retraite de base avec des règles de calcul identiques pour tous et la convergence des cotisations,
 - La retraite complémentaire avec des spécificités selon chaque type de profession, et organisée en 3 sections : privé, non-salarié et public ;
- La disparition des régimes spéciaux ;
- L'allongement de la durée de cotisation.

Beaucoup d'incertitudes autour de la réforme des retraites

A quelle date la réforme des retraites sera-t-elle reprise ? Quel en sera le contenu ? Le futur texte reprendra-t-il intégralement le projet de loi voté en mars 2020 avant la crise sanitaire ? Des modifications y seront-elles apportées ? Autant de questions auxquelles, à l'heure actuelle, personne n'est capable de répondre.

Néanmoins, Le jeudi 21 janvier 2021, le Premier ministre Jean Castex a débuté un nouveau cycle de **concertations** avec les partenaires sociaux. Ces rencontres ont pour objectif de préparer la 3e « Conférence du dialogue social » prévue pour le mois de mars. Y seront évoqués les dispositifs mis en place pendant la crise sanitaire, comme le chômage partiel, mais également le télétravail ou les aides à la reconversion professionnelle. Et surtout, certains grands dossiers tels que l'assurance-chômage, la loi sur la dépendance (« grand âge et autonomie ») et la **réforme des retraites**.

Source : Médias